


 Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **ASPRES-SUR-BUECH**

 Agence Régionale de Santé  
 Provence Alpes  
 Côte d'Azur  
 Délégation Départementale  
 des Hautes Alpes

## Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2020

**Exploitant** : ASPRES SUR BUECH (MAIRIE D') - **Gestionnaire du réseau** : ASPRES SUR BUECH (MAIRIE D')

### Protection des captages d'eau potable

4 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 4 Procédure(s) de protection terminée(s),

### Bactériologie

: Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution.

Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
ASPRES SUR BUECH ENSEMBLE	12	2	83,3
DU CHEVALET	7	0	100
COLONIE LA POSTE	N.M.	N.M.	N.M.
GITE ONF AGNIELLES	1	0	100

**Dureté** : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
ASPRES SUR BUECH ENSEMBLE	2	18,5	17,7	19,2	Eau peu calcaire.
DU CHEVALET	3	24,9	24,1	26,2	Eau calcaire.
COLONIE LA POSTE	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
GITE ONF AGNIELLES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

### Nitrates

: Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
ASPRES SUR BUECH ENSEMBLE	3	0	1	0,8	1,2
DU CHEVALET	4	0	0,8	0	1,2
COLONIE LA POSTE	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
GITE ONF AGNIELLES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

**Fluor** : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
ASPRES SUR BUECH ENSEMBLE	1	0	0,13	0,13	0,13
DU CHEVALET	1	0	0,08	0,08	0,08
COLONIE LA POSTE	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
GITE ONF AGNIELLES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

### Pesticides

: Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
ASPRES SUR BUECH ENSEMBLE	1	173	0	0
DU CHEVALET	1	523	0	0
COLONIE LA POSTE	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
GITE ONF AGNIELLES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

 \*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. *Edité en mars 2021*

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
 Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.